

## Critères de performance et de qualité

### 1. Direction médicale

*La direction médicale d'une réadaptation oncologique ambulatoire peut être assurée en particulier par des médecins exerçant l'une des trois spécialités suivantes : oncologie, MIG, MPR. Ils devraient de préférence pouvoir justifier d'une expérience suffisante en oncologie ou en médecine de réadaptation. D'autres spécialistes peuvent également endosser cette direction, à la double condition d'associer systématiquement des oncologues et de faire appel en plus à des spécialistes de la réadaptation (resp. une « Onco Team ») dans les cas difficiles.*

### 2. Nombre de mesures de réadaptation obligatoires (modules de base)

*Un programme standard comprend cinq modules de base (conformément à l'étude réalisée en 2018). Au moins quatre d'entre eux doivent être proposés au patient, qui doit en suivre deux au minimum. Diverses thérapies spécifiques et prestations de soins peuvent en outre faire l'objet d'une prescription médicale.*

### 3. Recommandations sur les mesures de réadaptation obligatoires (modules de base)

- *Physiothérapie,*
- *Thérapie par le mouvement (activité physique)*
- *Conseil nutritionnel*
- *Psycho-thérapie & Psycho-oncologie*
- *Conseil et soutien (en collaboration avec les Ligues cantonales contre le cancer)*

### 4. Recommandation sur la structure du programme

*Le programme de réadaptation pour les patients atteints d'un cancer doit être conçu et proposé sous une forme modulable de manière individuelle, cela tout au long de la thérapie.*

### 5. Recommandation relative aux unités (unités de temps par patient et par semaine)

*Les patients qui ont recours à une réadaptation oncologique ambulatoire devraient effectuer au moins quatre à six unités par semaine (à raison de 30 minutes), compte tenu toutefois de l'état des fonctions du patient.*

### 6. Recommandation sur la durée de la réadaptation

*Le programme de réadaptation oncologique devrait s'étendre sur une durée de 12 à 16 semaines, sachant que différentes thérapies spécifiques peuvent durer plus longtemps.*

### 7. Recommandations sur les flux d'information

*Une séance d'équipe (comité de réadaptation) a lieu une fois par mois.*

### 8. Recommandation sur les conditions relatives à la qualité (assessments)

*On s'efforce de prévoir des assessments spécialisés en fonction des domaines, afin de pouvoir les utiliser au sein du comité de réadaptation.*

Attention : il est relevé qu'une distinction devrait être opérée entre les instruments de dépistage pour les besoins de la réadaptation, d'une part, et les instruments destinés à l'assessment et au monitoring pour atteindre les objectifs spécifiques aux domaines (modules clés) au moyen d'assessments spécialisés, d'autre part.